



Sinistre immobilier suite a un feu sur ma voiture

Par **florian47**, le **22/05/2009** à **13:35**

Bonjour, ma voiture a brulé le 25 mars 2009 à proximité d'un immeuble, et a abimé la façade (seulement le crépi). Le propriétaire de l'immeuble demande a mon assurance de restaurer la façade le 22 mai 2009. Quel est le délai légal pour le propriétaire de faire appel a mon assurance. merci